

-4731-



FORESTVILLE
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 14 avril 2026, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Joany Hovington, conseillère au siège # 1
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2
M. Jean Brousseau, conseiller au siège # 3
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6

Est absente :

Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;

Assistent également :

M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim;
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Mme Joany Hovington et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 10 mars 2026
- 4. Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Avril, mois de la sensibilisation au cancer
 - 4.2 Nomination des membres du comité de démolition d'immeubles patrimoniaux
 - 4.3 Emplois d'été
 - 4.4 Plan climat
 - 4.5 Mouvement « Le communautaire à boutte »
- 5. Développement économique**



- 5.1 Les Crabiers du Nord - Signature bail de location espace d'entreposage
- 5.2 Traverse Rimouski-Forestville

6. Développement culturel et communautaire

- 6.1 Message de la conseillère Mme Joany Hovington
- 6.2 Renouvellement de l'entente aux personnes sinistrées de la Croix-Rouge
- 6.3 Office municipal d'habitation - Travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) 2026

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

- 7.1 Message du conseiller M. Mario Desbiens
- 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction

8. Sécurité publique

- 8.1 Message du conseiller M. Jean Brousseau
- 8.2 Programme de rachat d'armes à feu

9. Travaux publics

- 9.1 Message du conseiller M. Jean Brousseau
- 9.2 Construction d'une aire de virage en T et agrandissement du stationnement de l'hôtel de ville - Octroi de contrat de réalisation des travaux
- 9.3 Construction d'une aire de virage en T et agrandissement du stationnement de l'hôtel de ville - Mandat de surveillance partielle des travaux
- 9.4 Programme d'aide à la voirie local - Volet projets particuliers d'amélioration (PAVL-PPA)
- 9.5 Vente rétrocaveuse 2012

10. Tourisme

- 10.1 Message de la conseillère Mme Gina L'Heureux

11. Hygiène du milieu

- 11.1 Message de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

- 12.1 Message du conseiller M. Carol Girard
- 12.2 Tour de refroidissement - Renouvellement de l'entente

13. Administration

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Mandat Tremblay Bois, avocats - Litige employé n° 20035
- 13.3 Mandat Layran services-conseils - Négociation de la convention collective des employés syndiqués
- 13.4 Système téléphonique informatisé - Renouvellement de contrat
- 13.5 Aide financière accordée aux organismes
- 13.6 Autorisation déplacements



13.7 Rapport financier trimestriel

14. Actes législatifs

- 14.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus
- 14.2 Étude du projet de règlement relatif à la garde des poules en milieu urbain

15. Affaires nouvelles

16. Période de questions des citoyens

17. Clôture et levée de la séance

Adoption du dernier procès-verbal

260414-48

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 10 mars 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Nomination des membres du comité de démolition d'immeubles patrimoniaux

260414-49

CONSIDÉRANT qu'un règlement relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux a été adopté le 18 avril 2023;

CONSIDÉRANT que l'article 3.2 de ce règlement prévoit que le conseil doit désigner, par résolution, 3 membres du conseil et 1 membre substitut, afin de constituer le comité de démolition, et ce, pour une période de 1 an;

Il est résolu de mandater les membres suivants :

1. Carol Girard
2. Jean Brousseau
3. Joany Hovington
4. Mario Desbiens, substitut

Les Crabiers du Nord - Signature bail de location espace d'entreposage

260414-50

CONSIDÉRANT que la Ville possède des terrains permettant la location d'espaces d'entreposage situés à proximité du quai;

CONSIDÉRANT que les Crabiers du Nord ont formulé une demande pour la location d'un tel espace afin d'y installer une unité de décantation pour homard;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :



-4734-

- D'autoriser la conclusion d'un bail de location avec Les Crabiers du Nord pour l'occupation d'un espace d'entreposage situé à proximité du quai, pour une période d'un an.
- D'autoriser Mme Micheline Anctil, mairesse et M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim à signer le bail à intervenir, pour et au nom de la Ville de Forestville;
- Que le tarif de location applicable soit celui prévu au règlement n° 2011-250 relatif à la tarification des services dispensés par la Ville de Forestville.

**Renouvellement de l'entente aux personnes sinistrées de la Croix-Rouge
260414-51**

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent prendre des mesures afin de s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2-3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C.-19) et le Code municipal (L.R.Q. C.C.-27);

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité des ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Forestville et de la Croix-Rouge, de convenir d'une entente écrite;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- de renouveler l'entente de services aux sinistrés;
- d'autoriser le versement, à titre de contribution, de 0.20 \$ par habitant pour l'année 2024-2025, 0.21 \$ pour 2025-2026 et 0.21 pour 2026-2027;
- que cette entente fasse partie intégrante de cette résolution comme si elle était ici au long reproduite;
- d'autoriser Mme Micheline, mairesse et Mme Lison Huard, greffière adjointe à signer l'entente à intervenir.

Office municipal d'habitation - Travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) 2026

260414-52

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté, le 13 janvier 2026, les prévisions budgétaires 2026, de l'Office municipal d'habitation, présentées par la Société d'habitation du Québec pour Forestville prévoyant un déficit 8 630 \$ et une participation financière de la Ville à ce déficit de 863 \$;

CONSIDÉRANT que des travaux RAM (remplacement, amélioration et modernisation) sont nécessaires;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer que la Ville de Forestville s'engage à assumer sa quote-



part des sommes investies pour des travaux RAM évaluée à 23 510 \$conformément au taux de déficit de 10 %.

Rapport des permis de rénovation et de construction
260414-53

Il est proposé par la conseillère Mme Joany Hovington et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Johanne Harvey, technicienne en finances et aide technique en urbanisme :

TYPE DE PERMIS	MARS		SOMMAIRE 2026		TOTAL 2025	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)			0	- \$	3	232 000.00 \$
Agrandissement			0	- \$	2	100 000.00 \$
Aménagement de terrain			0	- \$	4	95 011.00 \$
Branchement l'aqueduc et/ou égout			0	- \$	0	0.00 \$
Branchement l'aqueduc et/ou égout			0			0.00 \$
Brûlage			0			0.00 \$
Certificat installation septique			0			0.00 \$
Changement d'usage			0	- \$	1	8 000.00 \$
Clôture			0	- \$	8	20 200.00 \$
Construction bâtiment principal	1	35 000.00 \$	1	35 000.00 \$	2	5 575 490.00 \$
Construction bâtiment accessoire	2	3 000.00 \$	2	3 000.00 \$	14	262 899.00 \$
Déménagement			0			0.00 \$
Démolition			0	- \$	2	(107 108.00 \$)
Enseigne			1	8 000.00 \$	2	0.00 \$
Galerie/Perron/Patio			0	- \$	3	51 520.00 \$
Général			0	- \$	4	20 000.00 \$
Installation maison mobile			0			0.00 \$
Installation septique biofiltre			0	- \$	0	0.00 \$
Installation septique	1	7 000.00 \$	1	7 000.00 \$	3	21 400.00 \$
Lotissement			1	- \$	3	0.00 \$
Piscine crusée			0			0.00 \$
Piscine hors terre			0	- \$	3	22 000.00 \$
Puisage d'eau			0	- \$	0	25 915.00 \$
Rénovations / réparations	5	120 173.00 \$	9	440 573.00 \$	107	4 293 440.00 \$
Usage temporaire			0	- \$	0	0.00 \$
Total	9	165 173.00 \$	15	493 573.00 \$	161	10 620 767.00 \$

Programme de rachat d'armes à feu
260414-54

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a lancé, le 17 janvier 2026, le programme fédéral de rachat d'armes à feu de style arme d'assaut;

CONSIDÉRANT que les Canadiens disposent de la période du 19 janvier au 31 mars 2026 pour adhérer audit programme, lequel prévoit la remise volontaire de leurs armes prohibées en échange d'une indemnisation;

CONSIDÉRANT que les compensations financières prévues dans le cadre du programme de rachat sont jugées insuffisantes, inéquitables ou non garanties pour l'ensemble des propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT que les armes visées par la prohibition sont des armes civiles de chasse ou de tir sportif à conception moderne, et non des armes d'assaut militaire, et qu'elles ne sont ni utilisées ni requises par les Forces armées canadiennes pour assurer la défense du pays;

CONSIDÉRANT que sur le territoire québécois, la Sûreté du Québec coordonnera l'opération;



CONSIDÉRANT que les ressources policières sont déjà limitées et que leur mobilisation pour l'application de ce régime détourne des effectifs essentiels à la lutte contre la criminalité réelle;

CONSIDÉRANT que la confiance entre la population et les corps policiers est un pilier fondamental de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT que l'application coercitive de cette prohibition risque de nuire à cette relation de confiance et d'accentuer les tensions sociales;

CONSIDÉRANT que la sécurité publique constitue une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provincial, municipal ainsi que les corps policiers;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont des gouvernements de proximité, directement responsables du bien-être, de la cohésion sociale et de la sécurité de leur population;

CONSIDÉRANT que les détenteurs légaux d'armes à feu sont déjà soumis à un régime strict de permis, de formation, d'enregistrement, de vérification d'antécédents, d'entreposage sécuritaire et de conformité aux lois;

CONSIDÉRANT que les données disponibles démontrent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal;

CONSIDÉRANT que la priorité en matière de sécurité publique devrait être accordée à la lutte contre le trafic illégal d'armes, les groupes criminalisés et la contrebande;

CONSIDÉRANT que la prohibition et le rachat obligatoire d'armes à feu ciblent principalement des citoyens respectueux des lois, sans impact direct significatif sur la criminalité;

CONSIDÉRANT que l'imposition de ce régime représente une atteinte aux droits de propriété légitimes de ces citoyens;

CONSIDÉRANT que ce régime ne tient pas compte des réalités territoriales, sociales, économiques et culturelles propres aux municipalités.

CONSIDÉRANT que plusieurs communautés rurales, agricoles et nordiques utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, la subsistance, la protection des animaux d'élevage et la sécurité personnelle en région isolée;

CONSIDÉRANT que plusieurs provinces canadiennes ont publiquement exprimé leur opposition à ce régime de prohibition et de rachat, refusant d'y collaborer ou d'en assurer l'application, en raison de son inefficacité, de son coût et de son caractère injuste;

CONSIDÉRANT que les municipalités ne disposent d'aucun pouvoir réel dans l'élaboration de cette politique, mais subissent directement ses impacts;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer que la Ville de Forestville :

- Appuie la Ville de Gracefield dans son opposition à la participation au programme fédéral de rachat des armes à feu de style arme d'assaut.
- Demande officiellement au gouvernement fédéral de mettre fin à son programme de rachat des armes à feu de style arme d'assaut.



- Demande officiellement à la Sûreté du Québec, dans l'éventualité où ce programme ne serait pas abrogé, de ne pas appliquer, sur son territoire, les mesures de prohibition et de rachat obligatoire des armes à feu prévues par le gouvernement fédéral.
- Affirme que la priorité en matière de sécurité publique doit être la lutte contre le trafic illégal d'armes, le crime organisé et la violence armée réelle, plutôt que la confiscation d'armes légalement détenues.
- Demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin de revoir l'approche actuelle et de privilégier des politiques fondées sur des données probantes et l'efficacité réelle en matière de sécurité publique.
- Affirme son soutien aux citoyens respectueux des lois, aux chasseurs, aux agriculteurs, aux communautés rurales et aux utilisateurs légitimes d'armes à feu.
- Transmet copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec, au ministre de la Sécurité publique du Québec, au premier ministre du Québec, au ministre fédéral de la Sécurité publique, aux députés provinciaux et fédéraux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).
- Autorise, par la présente, Mme Micheline Anctil, mairesse et/ou M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Construction d'une aire de virage en T et agrandissement du stationnement de l'hôtel de ville - Octroi de contrat de réalisation des travaux
260414-55**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été déposé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la construction d'une aire de virage en T et agrandissement du stationnement de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT qu'à la date d'ouverture des soumissions, le 19 mars 2026 à 11 h 00, trois soumissions ont été reçues :

	Montants	TPS	TVQ	Total
• EJD Construction inc.....	222 474.21 \$	11 123.74 \$	22 191.85 \$	255 790.31 \$
• Les Excavations A. Savard inc.	278 312.32 \$	13 915.62 \$	27 761.65 \$	319 989.59 \$
• 9042-5976 Québec inc				
• Les Constructions CR	467 414.26 \$	23 370.71 \$	46 624.57 \$	537 409.54 \$

CONSIDÉRANT qu'après étude et analyse, les deux plus basses soumissions s'avèrent conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Delta, experts-conseils;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- D'accepter les soumissions reçues et d'octroyer le contrat à l'entreprise EJD Construction inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, afin d'exécuter la construction d'une aire de virage en T et l'agrandissement du stationnement de l'hôtel de ville, conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, pour la somme de 222 474.72 \$ plus taxes applicables.



-4738-

- D'affecter le coût du projet à même le règlement d'emprunt n° 2023-314 relatif aux travaux de la 4^e Avenue et de la 7^e Rue, celui-ci étant considéré comme connexe et requis en raison de la réalisation de ces travaux.

**Construction d'une aire de virage en T et agrandissement du stationnement de l'hôtel de ville - Mandat de surveillance partielle des travaux
260414-56**

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux de Construction d'une aire de virage en T et agrandissement du stationnement de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent une surveillance professionnelle afin d'assurer leur conformité aux plans et devis;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme Delta, experts-conseils pour la surveillance partielle des travaux;

CONSIDÉRANT que cette offre répond aux besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle n° 2018-281 autorise la conclusion de contrats de gré à gré lorsque la valeur est inférieure au montant de 133 800 \$ décrété par le ministre aux fins des appels d'offres publics;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la firme Delta, experts-conseils afin d'effectuer la surveillance partielle des travaux, conformément à l'offre de services du 3 avril 2026, pour la somme de 23 187 \$, plus taxes applicables.

**Programme d'aide à la voirie local - Volet projets particuliers d'amélioration (PAVL-PPA)
260414-57**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite poursuivre les travaux d'amélioration de la chaussée de la route de Paul-Baie;

CONSIDÉRANT que la Ville est admissible à une aide financière du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration (PAVL - PPA);

CONSIDÉRANT que la Ville confirme sa contribution financière au projet et qu'elle accepte de financer tout dépassement de coût ainsi que toute dépense non admissible au programme;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- De mandater Mme Alyson Durocher-Savard, directrice du développement économique à présenter et signer la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration (PAVL - PPA) pour son projet d'amélioration de la route de Paul-Baie.
- De confirmer que la contribution financière, le dépassement de coût et les dépenses non admissibles soient pris à même le budget courant, selon les prévisions budgétaires établies.

Vente rétrocaveuse 2012



260414-58

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire d'une rétrocaveuse de marque John Deere, modèle 310 SK année 2012;

CONSIDÉRANT qu'elle n'est plus requise pour les besoins opérationnels de la Ville et qu'elle a été mise en vente sur notre site Internet, partager sur notre page Facebook et sur la plateforme Marketplace;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une seule offre au montant demandé par la compagnie 9433-4927 Québec inc.

CONSIDÉRANT que la vente s'est conclue sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur;

CONSIDÉRANT que l'article 33 du règlement n° 2018-281 relatif à la gestion contractuelle permet au directeur général par intérim de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la vente de la rétrocaveuse John Deere, modèle 310 SK, année 2012, à la compagnie 9433-4927 Québec inc. pour la somme de 25 000 \$, plus taxes applicables.

Tour de refroidissement - Renouvellement de l'entente

260414-59

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer le traitement de l'eau de la tour de refroidissement située au Complexe Guy-Ouellet, et ce, tel qu'exigé par la Régie du bâtiment du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente a été signée le 13 mars 2018 et qu'il y a lieu de renouveler cette entente pour une autre période de 3 ans, qui débutera le 1^{er} avril 2026 pour se terminer le 31 mars 2028;

Il est résolu d'autoriser Mme Gina Foster, directrice des loisirs à signer l'entente à intervenir avec la firme CHEM-AQUA, et ce, selon l'offre de services au montant de 9 000 \$ par année plus taxes applicables.

Approbation et paiement des comptes

260414-60

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil lesquels déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la trésorière adjointe a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

CONSIDÉRANT que le directeur général par intérim a le pouvoir d'effectuer les dépenses et de conclure les contrats nécessaires à l'exercice des compétences qui lui sont dévolues, au nom de la ville, conformément à l'article 32 et 33 du règlement n° 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;



CONSIDÉRANT que, conformément à l’article 36 du même règlement, le directeur général par intérim doit faire rapport à la séance ordinaire suivant les dépenses et l’octroi des contrats;

Il est proposé par la conseillère Mme Joany Hovington et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Que la présente résolution constitue une confirmation des dépenses effectuées par le directeur général par intérim;
- D’approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques ainsi que d'autoriser le paiement des comptes à payer, dont les copies sont versées aux archives.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	765 084.74 \$
Comptes payés par chèques et par virement Internet	447 932.56 \$
Comptes à payer	133 009.30 \$
Total	<u>1 346 026.60 \$</u>

**Mandat Tremblay Bois, avocats - Litige employé n° 20035
260414-61**

CONSIDÉRANT qu’un litige est survenu impliquant l’employé n° 20035;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Forestville d’obtenir un avis juridique et d’être représentée adéquatement dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de mandater une firme spécialisée dans le domaine municipal;

CONSIDÉRANT l’expertise de la firme Tremblay Bois, avocats, en matière de droit municipal et de litige;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Mandater la firme Tremblay Bois, avocats, afin de représenter la Ville de Forestville et de fournir tout avis juridique requis dans le cadre du litige impliquant l’employé n° 20035;
- D’autoriser Mme Micheline Anctil, mairesse et M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;
- D’autoriser le paiement des honoraires professionnels et déboursés associés à ce mandat, selon les termes convenus avec ladite firme;
- D’affecter les honoraires à même le poste budgétaire intitulé « Service juridique - n° 02-13412-412 ».



Mandat Layran services-conseils - Négociation de la convention collective des employés syndiqués

260414-62

CONSIDÉRANT que la convention collective des employés syndiqués vient à échéance le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT l'importance d'être accompagné par une ressource spécialisée en relations de travail afin d'assurer une négociation efficace et conforme aux intérêts de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'offre de services déposée par Layran services-conseils, datée du 18 mars 2026, visant un accompagnement professionnel dans le cadre de la négociation de la convention collective;

CONSIDÉRANT l'expertise du consultant en gestion municipale et en ressources humaines, incluant la négociation de la convention collective et la médiation;

CONSIDÉRANT que les honoraires proposés sont de 135 \$ l'heure, plus taxes applicables, ainsi que les modalités de remboursement des frais applicables;

Il est proposé par la conseillère Mme Joany Hovington et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- De mandater la firme Layran services-conseils afin d'accompagner la Ville de Forestville dans le processus de négociation de la convention collective des employés syndiqués;
- Que ce mandat comprenne notamment l'analyse, la préparation stratégique, la participation aux rencontres de négociation ainsi que tout accompagnement requis en lien avec ce dossier;
- Que les honoraires professionnels et les frais applicables soient assumés conformément à l'offre de services déposée;
- Que M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim soit autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce mandat.

Système téléphonique informatisé - Renouvellement contrat

260414-63

CONSIDÉRANT QUE la Ville est abonnée à un système téléphonique informatisé afin de rejoindre la population pour des messages d'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prenait fin le 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de conclure des contrats de gré à gré si le prix est inférieur au seuil de 139 800 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par la conseillère Mme Joany Hovington et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'offre de SOMUM pour la somme de 3 106.58 \$, plus taxes applicables par année, pour une période de 5 ans débutant le 1^{er} avril 2026 et se terminant le 31 mars 2031.

Aide financière accordée aux organismes



260414-64

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d’offrir une aide financière afin de soutenir les activités de l’organisme suivant ou des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Tournoi-bénéfice de quilles	Inscription des joueurs	50 % des inscriptions

Autorisation déplacement

260414-65

Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d’autoriser et d’approuver les déplacements suivants :

M. William Pettinella, pompier permanent au service de sécurité incendie

Du 23 au 26 mars 2026 | Trois-Rivières | Tests hydrostatiques.

M. Martin Bouchard, directeur du service de sécurité incendie

Le 16 avril 2026 | La Malbaie | Formation IRIC - CNESST.

Mme Lison Huard, greffière adjointe

Le 12 mai 2026 | Baie-Comeau | Formation ADMQ.

Rapport financier trimestriel

260414-66

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, à l'unanimité des membres du conseil présents, d’accepter le dépôt du rapport financier du premier trimestre 2026 préparé par Mme Linda Ouellet, directrice des finances par intérim.

Suivi mensuel du budget d’opération 2026							
POSTES BUDGÉTAIRES	au 31 janvier 2026		Budget total		Ratio		
	2025	2026	2025	2026	2025	2026	1 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	116 398 \$	297 866 \$	1 237 811 \$	1 336 944 \$	9%	22%	8%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	184 125 \$	210 138 \$	1 674 482 \$	1 678 447 \$	11%	13%	8%
TRANSPORT	185 902 \$	174 710 \$	2 084 912 \$	2 056 700 \$	9%	8%	8%
HYGIÈNE DU MILIEU	46 468 \$	944 328 \$	1 286 294 \$	1 334 884 \$	4%	71%	8%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	4 500 \$	3 000 \$	0%	0%	8%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	33 018 \$	25 984 \$	734 482 \$	646 589 \$	4%	4%	8%
LOISIRS & CULTURE	146 904 \$	118 308 \$	1 032 963 \$	1 055 850 \$	14%	11%	8%
FRAIS DE FINANCEMENT	393 406 \$	397 433 \$	1 429 171 \$	1 400 007 \$	28%	28%	8%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- \$	9 221 \$	5 000 \$	1 116 000 \$	0%	1%	8%
TOTAL DES DÉPENSES	1 106 220 \$	2 177 986 \$	9 489 615 \$	10 628 421 \$	12%	20%	8%

Suivi mensuel du budget d’opération 2026							
POSTES BUDGÉTAIRES	au 28 février 2026		Budget total		Ratio		
	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	182 028 \$	363 468 \$	1 237 811 \$	1 336 944 \$	15%	27%	17%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	331 150 \$	316 488 \$	1 674 482 \$	1 678 447 \$	20%	19%	17%
TRANSPORT	381 345 \$	377 640 \$	2 084 912 \$	2 056 700 \$	18%	18%	17%
HYGIÈNE DU MILIEU	73 022 \$	964 592 \$	1 286 294 \$	1 334 884 \$	6%	72%	17%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	4 500 \$	3 000 \$	0%	0%	17%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	56 275 \$	43 374 \$	734 482 \$	646 589 \$	8%	7%	17%
LOISIRS & CULTURE	231 706 \$	190 806 \$	1 032 963 \$	1 055 850 \$	22%	18%	17%
FRAIS DE FINANCEMENT	395 043 \$	495 906 \$	1 429 171 \$	1 400 007 \$	28%	35%	17%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- \$	41 564 \$	5 000 \$	1 116 000 \$	0%	4%	17%
TOTAL DES DÉPENSES	1 650 568 \$	2 793 838 \$	9 489 615 \$	10 628 421 \$	17%	26%	17%



Suivi mensuel du budget d'opération 2026							
POSTES BUDGÉTAIRES	au 31 mars 2026		Budget total		Ratio		
	2025	2026	2025	2026	2025	2026	3 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	232 530 \$	484 990 \$	1 237 811 \$	1 336 944 \$	19%	36%	25%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	521 931 \$	420 014 \$	1 674 482 \$	1 678 447 \$	31%	25%	25%
TRANSPORT	558 462 \$	590 169 \$	2 084 912 \$	2 056 700 \$	27%	29%	25%
HYGIÈNE DU MILIEU	88 757 \$	991 757 \$	1 286 294 \$	1 334 884 \$	7%	74%	25%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	4 500 \$	3 000 \$	0%	0%	25%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	67 134 \$	70 665 \$	734 482 \$	646 589 \$	9%	11%	25%
LOISIRS & CULTURE	312 330 \$	257 348 \$	1 032 963 \$	1 055 850 \$	30%	24%	25%
FRAIS DE FINANCEMENT	0 \$	542 148 \$	1 429 171 \$	1 400 007 \$	0%	39%	25%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- \$	53 418 \$	5 000 \$	1 116 000 \$	0%	5%	25%
TOTAL DES DÉPENSES	1 781 144 \$	3 410 510 \$	9 489 615 \$	10 628 421 \$	19%	32%	25%

Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus

260414-67

La loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale impose aux municipalités d'adopter, après chaque élection, un nouveau code d'éthique et de déontologie applicable aux élus;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, un règlement doit être précédé d'un avis de motion et de la présentation d'un projet de règlement.

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Carol Girard qu'à une séance subséquente, le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus.

Le projet est déposé et présenté séance tenante.

Il a pour but d'énoncer les valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles devant guider la conduite et le comportement d'un membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités.

Le présent règlement vise notamment :

- 1° La recherche et la protection de l'intérêt public;
- 2° La préservation de la confiance des citoyens envers la Ville et les membres de son conseil;
- 3° À identifier les valeurs et les règles, dans un objectif de valoriser le rôle des élus municipaux et de contribuer à leur rétention.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Joany Hovington propose la levée à 19 h 50, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

MairesseGreffière

Je, Micheline Ancil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.